

n'a pas été acceptée. C'est le fond de la question qui est en cause. Je le répète, j'examinerai l'affaire. Si j'ai eu tort et si la question aurait dû être acceptée, le député aura son heure de gloire demain.

M. Nowlan: J'invoque le Règlement...

M. l'Orateur: A l'ordre. Passons d'abord à l'ordre du jour, après quoi je donnerai la parole au député d'Annapolis Valley pour un rappel au Règlement. L'ordre du jour.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, mon rappel au Règlement a trait à l'ordre du jour et malheureusement, il vous met en cause. Je me rends compte des problèmes de la présidence à reconnaître les questions supplémentaires légitimes et, en fait, tous les genres de questions, mais aujourd'hui j'ai demandé la parole afin de poser une question supplémentaire au secrétaire d'État (M. Pelletier) après sa première réponse au sujet de l'Office national du film.

Le secrétaire d'État a maintenant quitté la Chambre. Il est ici seulement trois jours par semaine. Il est très difficile d'attraper les ministres et de les obliger à se prononcer, sans parler du secrétaire d'État de qui relèvent tant d'organismes. Pour la première fois aujourd'hui, le secrétaire d'État a dit qu'étant donné les changements à l'Office national du film, une personne, dite indépendante, allait faire je ne sais trop quoi. La question supplémentaire que je voulais poser avait pour but d'obtenir des précisions et sept fois, j'ai tenté d'obtenir la parole. Ma question complémentaire pour le secrétaire d'État découlait de celle que je lui ai posée lundi au sujet des changements qui doivent être effectués au sein de l'Office national du film. La raison pour laquelle j'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, c'est que lundi—je vois que le secrétaire d'État est revenu, monsieur l'Orateur. Je répète que ma question tendait à établir si la personne indépendante qui, dit-il, va mener l'enquête sur certains faits qui lui ont été présentés hier lors d'une rencontre avec certaines gens, présentera un rapport qui remplacera ou complètera celui qu'il a affirmé avoir demandé au sujet des changements qui doivent être effectués à l'Office du film? J'essayais d'éclaircir la situation, c'est pourquoi j'ai demandé de poser une question complémentaire, afin d'en avoir moins à poser demain.

M. l'Orateur: Le député devra poser sa question demain. Je ne changerai pas ma décision simplement parce qu'il fait en ce moment appel au Règlement. Que le député regarde autour de lui. Il s'apercevra qu'il

[M. l'Orateur.]

n'est pas le seul qui n'a pas été autorisé à poser des questions complémentaires. Il y en a d'autres.

Il faut observer un certain ordre dans les questions. La présidence doit décider chaque jour de la durée des questions complémentaires. Une telle décision est laissée depuis longtemps à la discrétion de la présidence. Si le député trouve que cette discrétion n'est pas bien exercée, il a droit à son opinion, mais je puis l'assurer que j'essaie de permettre autant de questions complémentaires que possible. Il serait facile pour la présidence de permettre aux députés de poser pendant 40 minutes des questions complémentaires à propos d'une même question, mais je ne crois pas que les députés voudraient qu'il en soit ainsi.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Ce n'est pas ce que je voulais. Je pose la question de privilège...

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Je reprendrai mon siège quand la présidence me dira de le reprendre, et vous, monsieur Walker, vous n'avez pas à me dire comment agir.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés n'aident pas la présidence en applaudissant ou en prodiguant des encouragements lorsque le...

M. Nowlan: Bravo!

M. l'Orateur: J'essaie de signaler aux députés ce qu'ils savent déjà, j'en suis sûr, c'est-à-dire que les décisions quotidiennes ne sont pas aisées et que la présidence a le seul souci de se montrer juste envers eux. Je m'y essaie de mon mieux et si j'ai été injuste envers le député, je tenterai de faire mieux demain et veillerai à ce qu'il pose ses questions supplémentaires. Mais je le dis en toute honnêteté et en toute franchise, avec toute la probité intellectuelle possible, il n'y a absolument aucune raison pour que je ne permette pas au député d'Annapolis Valley de poser autant de questions supplémentaires que les autres députés. Je fais de mon mieux.

M. Nowlan: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je suis certainement le premier à reconnaître votre impartialité à la Chambre, mais à cause du bruit et des applaudissements, qui se produisent parfois dans un but partisan, nous nous emballons et nous perdons parfois le sens de la justice, mais je trouve à redire à ce que vous ayez laissé entendre—et je pense que c'était seulement par induction sans doute attribuable à la chaleur du débat—que j'essayais de vous sug-